

**DECISION MUNICIPALE**  
**N°D24-024**

1.1

**Objet** : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DU LOCAL PLONGE ET CHAMBRE FROIDE DU RESTAURANT SCOLAIRE PAHIN 31170 TOURNEFEUILLE  
**MARCHE NUMERO : 24 - 15**

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4° et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

**VU** le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

**CONSIDERANT** la nécessité d'avoir un Maitre d'œuvre pour étudier, définir et mettre en œuvre un projet de restructuration du local Plonge et Chambre Froide du Restaurant Scolaire Pahin 31170 Tournefeuille

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres.

**D É C I D E**

**ARTICLE UN** : de retenir la Société HELENE DORMIGNY ARCHITECTE pour la Mission de Maitrise d'Œuvre citée en objet pour un montant de 7 000.00 € HT (8 400.00 € TTC)

**ARTICLE DEUX** : de signer le devis afférant aux dites prestations ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,  
FAIT A TOURNEFEUILLE,  
14 mars 2024

Le Maire,  
  
Dominique Fouquier

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20240314-DM24-024-AR  
Date de télétransmission : 22/03/2024  
Date de réception préfecture : 22/03/2024

